tion. Cet état comprend pour 1885 et 1886 la correspondance du service géologique, mais il ne comprend pas la correspondance du service administratif des Sauvages pendant qu'il était sous le contrôle du département de l'intérieur.

Année.	Lettres reçues.	Lettres envoyées.	Total.
1874	3,482	4,150	7,632
	1,974	2,189	4,163
	2,266	3,097	5,353
	3,137	3,677	6,814
	4,642	6,009	10,651
	5,526	6,179	11,705
	8,222	9,940	18,162
	13,605	15,829	29,424
	25,500	30,300	55,800
	27,180	33,500	60,680
	27,525	33,550	60,911
	33,970	33,997	77,967
	60,964	67,973	128,937

Cette énorme augmentation a nécessité un surcroît de travail proportionnel de la part du personnel du département; et, comme conséquence, un nombre plus considérable d'employés. Jusqu'à présent, une partie de ceux-ci n'étaient que des commis temporaires. L'on s'attendait que le travail, sujet à une fluctuation incessante, une fois engrené dans un mouvement normal, ne nécessiterait la continuation des services que d'un certain nombre d'entre eux. Mais on en est maintenant venu à la conclusion irrésistible que, quel que soit l'accroissement du nombre de fonctionnaires dans ce bureau à l'avenir, il n'est pas probable, si l'on veut que le service soit bien fait, que l'on puisse le réduire. Seulement, il est à craindre que ce système d'emploi temporaire, inauguré avec les meilleures intentions pour promouvoir l'économie dans l'administration des affaires publiques, ne finisse par devenir injuste envers une classe de fonctionnaires de mérite. Ils étaient d'abord dans les conditions voulues pour être inscrits sur la liste civile, lors de leur entrée au service du département; depuis, ils ont passé l'âge prescrit par l'Acte du service civil et ne pourront plus, par conséquent, entrer dans le cadre des employés permanents.